

Conditions Générales de Vente – Entreprise

Entrée en vigueur : 1er décembre 2025

Vendeur/Prestataire contractuel : C2ER – Centre d’Essai à l’Entrepreneuriat du Roseau (INCUBATEST),
SARL au capital de 3 000 €, 20 avenue Jean Rostand, 60000 Beauvais,
SIREN 502 293 939,
TVA intracom. FR21 502293939,
représentée par son gérant M. Sébastien DOTTIN.
Opératrice de la mission : Élodie CLIN, entrepreneure à l’essai au sein d’INCUBATEST (CAPE),
intervenant sous le nom commercial « Elodie Simplifie ».

1. Définitions

- **Prestataire (contractuel) : C2ER – Centre d’Essai à l’Entrepreneuriat du Roseau (INCUBATEST)**, opéré par **Elodie CLIN** (entrepreneure à l’essai, « Elodie Simplifie ») pour l’exécution matérielle des Prestations.
- **Client** : toute personne morale ou entrepreneur individuel agissant à des fins professionnelles.
- **Prestations** : services d’assistantat administratif, support RH, conformité RH & obligations, communication interne/marque employeur et accompagnement sur-mesure.
- **Abonnement** : offre mensuelle avec volume d’heures indicatif et services récurrents.

2. Objet – Champ d’application

Les présentes CGV régissent l’ensemble des ventes de Prestations conclues par le Prestataire avec des Clients professionnels. Toute commande implique l’adhésion pleine et entière du Client aux CGV, qui prévalent sur ses éventuelles conditions d’achat, sauf dérogation écrite et signée par le Prestataire.

3. Devis – Commande – Hébergement contractuel

- 3.1. **Devis**. Toute intervention fait l’objet d’un devis détaillé (périmètre, livrables, durée estimative, prix). Le devis est valable 30 jours.
- 3.2. **Acceptation**. L’acceptation écrite du devis (signature manuscrite ou électronique, ou « bon pour accord » par e-mail) vaut commande ferme et déclenche la planification.
- 3.2 bis – **Signature tripartite (CAPE)**. Pour valider toute commande, le devis/contrat doit être signé par C2ER (gérant), par l’opératrice et par le Client. À défaut des trois signatures, la commande est nulle.
- 3.3. **Acomptes**. Le Prestataire peut exiger un acompte (jusqu’à 40 %) à la commande pour les missions ponctuelles ou sur-mesure. La prise de rendez-vous et la réservation de créneaux ne sont effectives qu’après encaissement. L’acompte est **non remboursable** sauf annulation imputable au Prestataire.
- 3.4. **Modification du périmètre**. Toute demande hors périmètre initial fait l’objet d’un avenant chiffré ; aucun dépassement n’est engagé sans accord écrit préalable.
- 3.5. **Droit de rétractation** (relations B2B). En principe, aucun droit de rétractation ne s’applique aux contrats conclus entre professionnels. Exception : lorsque le contrat est conclu hors établissement, que l’objet du contrat n’entre pas dans le champ de l’activité principale du Client professionnel, et que ce dernier emploie au plus cinq (5) salariés, le Client bénéficie des dispositions protectrices du Code de la consommation, dont un délai de rétractation de quatorze (14) jours (art. L221-3 et L221-18). Dans ce cas, les exceptions légales s’appliquent, notamment la perte du droit de rétractation en cas de prestation pleinement exécutée avant la fin du délai après accord exprès du Client (art. L221-28). Le Prestataire fournit les informations et, le cas échéant, le formulaire requis par la loi.

3 bis. CAPE – Facturation – Substitution. Les prestations sont réalisées par l’opératrice dans le cadre d’un CAPE conclu avec C2ER – INCUBATEST, Prestataire contractuel, seul habilité à facturer et encaisser les sommes dues au titre des présentes. En cas de sortie de CAPE de l’opératrice, le Prestataire pourra transférer (substituer) le présent contrat à l’entité juridique qui poursuivra l’activité « Elodie Simplifie », à droit constant, sans frais pour le Client. Le Client accepte par avance cette substitution ; il en sera informé par écrit (mentionnant la date d’effet et les nouvelles coordonnées de facturation).

4. Exécution – Obligations respectives

- 4.1. **Obligations du Prestataire**. Exécuter les Prestations conformément aux règles de l’art, avec diligence, conseil et confidentialité. Le Prestataire n’est ni cabinet d’avocats ni expert-comptable : il fournit un **support opérationnel** et des **modèles** ; les décisions juridiques relèvent du Client et/ou de ses conseils habilités.
- 4.2. **Obligations du Client**. Fournir en temps utile l’ensemble des informations, accès, validations et moyens nécessaires. Les retards imputables au Client décalent d’autant les délais et ne peuvent engager la responsabilité du Prestataire.
- 4.3. **Validation des livrables**. Sauf réserves écrites motivées dans les 5 jours ouvrés suivant la livraison, les livrables sont réputés acceptés.

4 bis. Périmètre des forfaits et dépassements

Chaque offre ou forfait proposé par Elodie Simplifie comprend un périmètre standard précisé dans la fiche descriptive et/ou le devis (durée, livrables, nombre de modèles, réunions, accompagnement inclus, etc.).

Toute demande ou intervention hors périmètre (ex. volume d’archives exceptionnel, outils complexes, automatisations, accompagnement managérial, production graphique avancée, refonte d’outils existants, etc.) donnera lieu :

- soit à un devis complémentaire ;
- soit à une extension d’heures ou une offre acceptée par écrit par le Client avant exécution.

Les heures non utilisées dans un forfait mensuel ne sont ni reportables ni remboursables. Prestations expressément exclues des offres sans devis/parteneriat spécifique : paie, déclarations sociales (DSN), comptabilité, conseil juridique, management opérationnel, conception de sites web ou de vidéos professionnelles. Le Prestataire peut refuser une demande dépassant son périmètre de compétences ou les conditions prévues au forfait.

4 ter. Révision de périmètre

Si le volume ou la complexité des tâches confiées au Prestataire augmente significativement en cours de mission, Elodie Simplifie pourra proposer un ajustement tarifaire ou un passage à un forfait supérieur. Toute révision fait l’objet d’un accord écrit préalable.

Conditions Générales de Vente – Entreprise

5. Offres « Abonnement » (mensuelles)

5.1. **Volume inclus & non-report.** Chaque offre inclut un volume d'heures indicatif (par exemple : 5 h/mois pour « Gestion administrative », « Support RH simple » et « Conformité RH – Standard » ; 12 h/mois pour « RH Premium »). Les heures non consommées ne sont ni reportées ni remboursées.

5.2. **Dépassements.** Les dépassements d'heures et demandes spécifiques (réunions > 30 min, digitalisation/automatisation avancée, projets exceptionnels, refonte d'outils, etc.) sont facturés au taux horaire indiqué au devis ou via un forfait complémentaire accepté au préalable. Dépassements : facturés au taux horaire HT selon la nature de la prestation : **60 €** (Administratif/Com), **65 €** (RH simple), **80 €** (RH avancé). **TVA 20 %** en sus. Toute heure entamée est due.

5.3. **Suspension.** En cas d'impayé ou de non-respect des obligations essentielles du Client, le Prestataire peut suspendre l'exécution après mise en demeure restée infructueuse 8 jours.

5 bis. Engagement, durée et résiliation

Engagement initial. Les offres mensuelles font l'objet d'un engagement initial de six (6) mois, sauf indication contraire sur le devis. Une formule sans engagement peut être proposée avec une majoration de 20 % du tarif de base.

Reconduction & résiliation. À l'issue de la période initiale, le contrat est reconduit tacitement pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trente (30) jours avant la date d'échéance mensuelle. La résiliation doit être notifiée par écrit (e-mail ou courrier). Toute prestation entamée avant la fin du préavis est due en totalité.

5 ter. Options et prestations complémentaires

Des options peuvent être proposées en complément des forfaits standards (ex. tri d'archives massif, digitalisation avancée, automatisations, production graphique, rédaction de contenus, formation, etc.). Ces prestations donnent lieu à un devis complémentaire accepté par le Client avant exécution.

6. Tarifs – Frais – Révision

6.1. **Prix.** Les tarifs sont exprimés en **euros hors taxes (HT)** et **majorés de la TVA** au taux en vigueur **lorsque celle-ci est applicable**. Les prix catalogue (plaquette d'offres) sont **indicatifs** ; **seul le devis accepté** fait foi. Les prix peuvent varier selon la nature des prestations, le volume à traiter, le niveau de complexité, les délais et les conditions d'exécution, **notamment lorsque l'effectif ou la taille de la structure a pour effet d'augmenter le volume des tâches**.

6.2. **Frais.** Les frais engagés pour le compte du Client (affranchissements, achats d'outils/logiciels, publicités...) sont refacturés au réel sur justificatifs après accord préalable.

6.2 Bis. **Frais de déplacement.** Frais de déplacement : **0,60 € HT / km** (aller-retour) depuis **Le Plessis-Brion (60150)**, calculés selon l'itinéraire le plus court. **TVA 20 %** en sus. Déplacements possibles jusqu'à **40 km autour de Compiègne** ; au-delà : sur devis. **Arrondi au km** et calculés selon **l'itinéraire le plus court** (Google Maps).

6.3. **Révision tarifaire.** Pour les abonnements, le Prestataire peut ajuster les prix à l'échéance mensuelle, avec information écrite 30 jours avant application. Le Client peut alors résilier selon l'art. 5 bis (préavis). En cas de **hausse significative de coûts externes** (logiciels/postaux), le Prestataire pourra ajuster les prix avec un préavis de 30 jours.

7. Facturation – Paiement – Retards

7.1. **Échéances.** Prestations ponctuelles : facturation à la livraison (ou selon jalons convenus). Abonnements : facturation mensuelle à terme à échoir (début de période).

7.2. **Délai et moyens de paiement.** **Paiement** à réception par virement bancaire **au bénéfice de C2ER – INCUBATEST** (coordonnées bancaires figurant sur la facture). **Aucun paiement** ne doit être adressé directement à l'opératrice. Escompte : néant.

7.3. **Pénalités de retard.** À défaut de paiement à l'échéance, des pénalités sont dues de plein droit et sans mise en demeure, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce : taux directeur de la BCE majoré de 10 points (ou, à défaut de stipulation, au minimum 3x le taux de l'intérêt légal) + indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ; des frais complémentaires peuvent être facturés sur justificatifs lorsque les frais réels excèdent ce montant.

7.4. **Défaillance.** Tout retard autorise la suspension des Prestations (art. 5.3) et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues. Toute prestation commencée est due intégralement.

8. Propriété intellectuelle – Licence d'usage

8.1. **Créations et outils.** Sauf stipulation contraire au devis, les documents, modèles, tableaux, checklists, visuels et plus généralement tout livrable restent la propriété intellectuelle du Prestataire jusqu'au paiement intégral.

8.2. **Licence.** Après paiement, le Client bénéficie d'un droit d'usage interne, non exclusif et non cessible des livrables pour ses propres besoins. Toute reproduction, diffusion, revente, mise à disposition à des tiers est interdite sauf accord écrit et paiement éventuel d'une cession de droits spécifiée au devis.

8.3. **Éléments tiers.** Les livrables peuvent intégrer des éléments tiers (polices, icônes, modèles Canva, photos/vidéos de banques d'images, bibliothèques/logiciels, etc.). Ces éléments restent soumis aux licences de leurs éditeurs. Le Prestataire s'assure que la licence est compatible avec l'usage contractuel et informe le Client des éventuelles restrictions (attribution, usage interne, interdiction de revente/redistribution, limites de diffusion...). Le Client s'engage à respecter ces licences et s'interdit d'extraire, revendre, donner accès ou réutiliser séparément ces éléments au-delà des droits concédés. Toute extension de droits (ex. usage publicitaire massif, revente, diffusion des sources) fait l'objet d'un accord et d'un coût spécifiques. Le Client garantit le Prestataire contre toute réclamation d'un tiers résultant d'un usage des éléments sous licence non conforme aux présentes et/ou aux licences applicables.

9. Données personnelles & RGPD (Sous-traitance)

9.1. **Rôles.** (Voir Annexe 1 pour les clauses détaillées conformes à l'article 28 RGPD.) Pour les traitements RH/administratifs réalisés pour le compte du Client, le Client agit en tant que Responsable du traitement et le Prestataire en tant que Sous-traitant au sens de l'article 28 RGPD. Les traitements réalisés par l'opératrice le sont pour le compte du Prestataire contractuel (C2ER – INCUBATEST) dans le cadre du CAPE.

9.2. **Instructions & sécurité.** Le Prestataire ne traite les données que sur instructions documentées du Client, met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées (contrôle d'accès, mots de passe robustes, chiffrement au repos si disponible chez l'outil,

Conditions Générales de Vente – Entreprise

sauvegardes raisonnables, confidentialité contractuelle), et veille à la confidentialité de ses éventuels collaborateurs.

9.3. **Sous-traitants ultérieurs/outils.** Le Prestataire peut recourir à des outils ou prestataires d'hébergement/collaboration (ex. messagerie, stockage, suite bureautique, visioconférence, gestion de projet). La liste des catégories d'outils utilisés et leurs localisations est fournie sur simple demande ; le Client est informé préalablement de tout changement significatif.

9.4. **Assistance.** Le Prestataire aide le Client à répondre aux demandes d'exercice de droits, à réaliser ses analyses d'impact si nécessaire, et notifie sans délai injustifié tout incident de sécurité dont il aurait connaissance.

9.5. **Fin de mission.** À l'issue des Prestations, les **données confiées** sont **retournées** au Client sur demande et **supprimées** des systèmes actifs du Prestataire au plus tard **60 jours** après la clôture (sauf obligations légales de conservation plus longues).

9.6. **Transferts hors UE.** Lorsque l'exécution des Prestations implique l'utilisation d'outils susceptibles d'entraîner un transfert de données vers un pays tiers : (I) le Prestataire privilégie des solutions hébergées dans l'UE/EEE ; à défaut, (II) il recourt à un mécanisme de transfert conforme au RGPD, tel qu'une décision d'adéquation (ex. EU-US Data Privacy Framework pour les entités certifiées) ou les Clauses Contractuelles Types 2021/914, complétées, le cas échéant, par des mesures supplémentaires (chiffrement, contrôle d'accès, minimisation) à l'issue d'une analyse d'impact des transferts. Sur simple demande, le Prestataire communique les références du mécanisme applicable au(x) outil(s) concerné(s) (certification DPF, modules SCC signés ou équivalents), ainsi que la liste des catégories d'outils utilisés et leur localisation.

10. Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver confidentiels les informations et documents de l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, pendant l'exécution et 3 ans après la fin des Prestations.

11. Conflits d'intérêts – Pluralité de clients.

Le Prestataire intervient sans exclusivité sectorielle, sauf stipulation contraire au devis. Il s'interdit tout usage ou divulgation d'informations confidentielles d'un client au profit d'un autre et s'engage à prévenir tout risque de conflit d'intérêts. En cas de risque identifié, le Prestataire en informe le Client et propose toute mesure utile (recadrage du périmètre, cloisonnement opérationnel, retrait de la partie en cause). Il est rappelé que tout acte de concurrence déloyale engage la responsabilité de son auteur conformément au droit commun.

12. Responsabilité – Assurance

12.1. **Limitation.** La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs, prouvés, dans la limite du montant HT payé par le Client au titre des 3 derniers mois de Prestations, toutes causes confondues. Sont exclus les pertes d'exploitation, perte de chance, données ou bénéfices, ainsi que tout dommage indirect.

12.2. **Assurance.** Le Prestataire (**CZER – INCUBATEST**) est titulaire d'une **assurance RC professionnelle** couvrant les prestations réalisées par l'opératrice sous CAPE (attestation disponible sur demande).

13. Non-sollicitation

Le Client s'interdit d'embaucher ou de faire travailler, directement ou indirectement, tout collaborateur du Prestataire ayant participé aux Prestations, pendant l'exécution et 12 mois après la fin, sauf accord écrit et indemnité convenue.

14. Références commerciales

Sauf opposition écrite du Client, le Prestataire peut citer le nom et le logo du Client à titre de référence (liste de clients, plaquette, site et réseaux sociaux, présentations), sans divulguer d'informations confidentielles. Cet usage n'empêche aucun droit d'altérer le logo ou de créer une association trompeuse ; le Client peut s'y opposer à tout moment par simple notification écrite.

14 bis. Études de cas, témoignages et visuels internes.

L'usage du nom et/ou du logo du Client relève de l'article 13 (régime d'opposition). En revanche, tout visuel susceptible d'identifier des informations internes du Client (captures d'écran d'outils, extraits de documents, photos de locaux, organigrammes, données chiffrées, etc.) ou tout témoignage nominatif nécessite une validation écrite préalable du Client. Les études de cas anonymisées sont autorisées sans validation, dès lors qu'aucune identification directe ou indirecte n'est possible et qu'aucune information confidentielle n'est divulguée. Le Client peut **retirer son accord** à tout moment par e-mail ; le Prestataire dispose de **15 jours** pour retirer le visuel.

15. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil. L'exécution est suspendue pendant la durée de l'événement ; si sa durée excède 60 jours, chaque partie peut résilier le contrat sans indemnité.

16. Droit applicable – Jurisdiction compétente

Les CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur exécution et/ou interprétation sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Compiègne (Oise), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

17. Entrée en vigueur – Mise à jour

Les présentes CGV annulent et remplacent toute version antérieure. Elles peuvent être mises à jour ; la version en vigueur est communiquée au Client avant toute nouvelle commande ou reconduction d'abonnement.

Annexe 1 – Sous-traitance RGPD (art. 28) – Synthèse

Objet et durée : traitements RH/administratifs pour la durée de la mission/abonnement.

Nature/finalité : gestion RH/administrative, suivi d'échéances, organisation documentaire et communication interne.

Types de données : identité, coordonnées, données d'emploi, suivi de visites médicales, entretiens, formations, habilitations, et toute donnée confiée par le Client.

Catégories de personnes : salariés, candidats, stagiaires, fournisseurs/contacts.

Obligations du Sous-traitant : traiter sur instructions, confidentialité, sécurité, aide au respect des droits, notification incidents, sort des données en fin de mission, tenue d'un registre des catégories d'activités de traitement, autorisation préalable pour tout sous-traitant ultérieur présentant des risques accrus.

Contrôles/audits : sur préavis raisonnable et dans des conditions préservant la confidentialité des autres Clients et des secrets d'affaires.